



TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

FLASH INFO

18 MAI 2022

NOUVELLE ETAPE DE CHANTIER

Les travaux de démolition de l'ancienne station du T1 « Noisy-le-Sec RER » sont en cours. Avant de pouvoir réaliser les chambres de câblage nécessaire à l'alimentation électrique du futur tramway, des opérations préparatoires doivent être réalisées.

Où sera situé le chantier ?

Les travaux seront réalisés sur une partie de la rue Jean Jaurès située entre les agences CIC/Allianz jusque l'intersection avec la rue Marc Sangnier.

> Deux chantiers organisés en plusieurs étapes

Le prolongement du T1 implique deux types de chantiers :

> **Les travaux du système de transport** conduits par la RATP :

- installation sous la voirie des chambres multitubulaires permettant de faire passer les câbles d'alimentation électrique nécessaires à l'exploitation du tramway,
- réalisation de la plateforme du tramway et la pose des voies.

> **Les travaux d'insertion urbaine**, conduits par le Département de la Seine-Saint-Denis :

- réalisation de l'assainissement de la future voirie,
- mise en place des fourreaux pour la future alimentation des feux tricolores et de l'éclairage,
- construction des chaussées, trottoirs et voirie, plantation d'arbres, candélabres, mobilier urbain, etc..

> Les travaux préparatoires

En amont des étapes ci-dessus, des interventions préparatoires sont nécessaires afin de préparer le terrain.

Ainsi, dès le 23 mai et pendant 3 semaines, des opérations de désamiantage seront effectuées sur certaines portions de la chaussée.

Nous vous invitons à retrouver le descriptif de ces travaux au verso du document.

Nous sommes conscients que ces travaux représentent un changement dans votre quotidien et nous vous assurons que toutes les mesures sont mises en œuvre afin de minimiser la gêne.

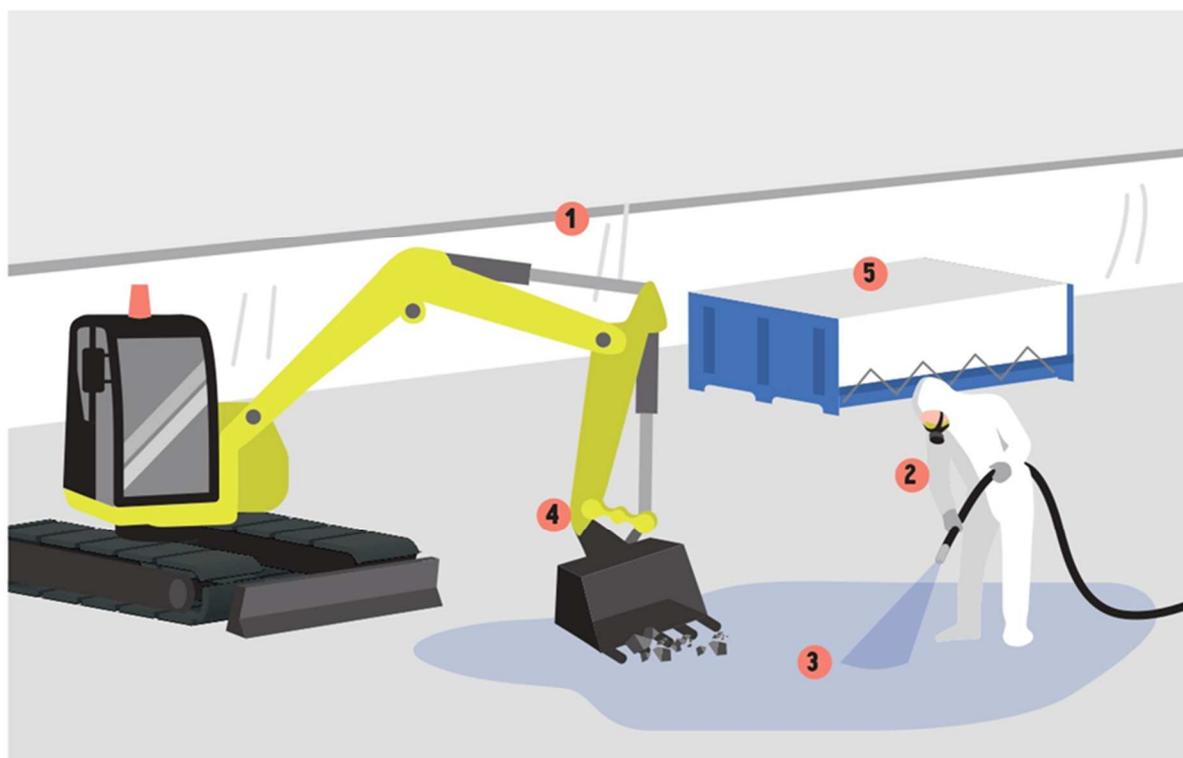
Nous vous remercions de votre compréhension. L'équipe projet T1.

Pour tout savoir sur le projet t1bobigny-valdefontenay.fr ✉ t1vdf@seinesaintdenis.fr

En cas de question, deux agents de proximité sont à votre écoute :

Sonia sonia@t1bobigny-valdefontenay.fr 06 14 30 94 96 – secteur Noisy-le-Sec

Bertrand bertrand@t1bobigny-valdefontenay.fr – 06 14 30 94 09 secteur Romainville Montreuil



- 1** La zone de travaux est délimitée et protégée par des palissades de chantier ainsi que par des bâches de protection.
- 2** Lors des opérations de désamiantages, les agents sont protégés à l'aide d'une combinaison intégrale et d'un masque de protection.
- 3** Un dispositif d'humidification est mis en œuvre pour rabattre les émissions de poussières au sol et éviter toute propagation.
- 4** Une pelle mécanique est utilisée pour décrocher les gravats amiantés du sol.
- 5** Les gravats sont ensuite placés dans une benne étanche avant d'être transportés vers une installation spécifique de stockage des déchets amiantés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Interdit depuis 1997, l'amiante a pourtant longtemps été utilisée pour la réalisation de certaines couches de roulement de la chaussée et pour améliorer l'usure du revêtement des sols.

Depuis 2016, la réglementation a évolué et la loi Travail a mis en place l'obligation de recherche d'amiante partout où des travaux doivent être réalisés afin de protéger les agents des chantiers.